

SUBVENTION

PROJET SPORTIF FÉDÉRAL (PSF)



BILAN CAMPAGNE 2026

Subvention Projet Sportif Fédéral (PSF)

Les chiffres clés de la campagne 2026

453 500 €

Enveloppe de l'ANS (identique à celle de 2025)

348 actions financées

dont 82 % pour le développement de la pratique

125 structures bénéficiaires

dont 95 clubs, 16 CDT, 14 ligues

50 % pour les clubs

Montant moyen de 2387 € pour les clubs

SUBVENTION PSF 2026 – BILAN GÉNÉRAL

L'Agence Nationale du Sport (ANS) confie la gestion de la campagne de subvention PSF à la FFTDA.

Les **décisions sont collégiales** et portées par la **commission fédérale PSF** composée de 15 membres (4 élus nationaux, 4 président.e.s de ligues, 1 représentante Outre-Mer, 1 présidente Commission d'Éthique, 5 membres de la DTN).

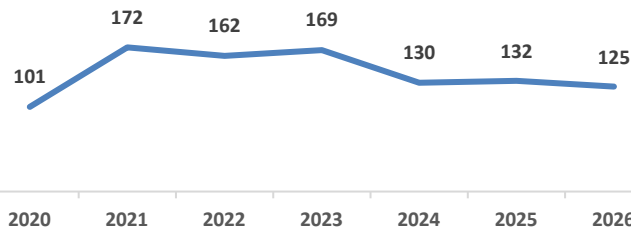
En 2026, l'ANS a doté la FFTDA d'une **enveloppe PSF de 453 500 €** (identique à 2025) pour soutenir les actions portées par les clubs, les comités départementaux et les ligues.

Evolution de l'enveloppe PSF



En 2026, on compte **125 structures bénéficiaires** dont 95 clubs, 16 CDT et 14 ligues.

Evolution du nombre de structures bénéficiaires de la subvention PSF



Pour éviter l'effet « saupoudrage »:

- la FFTDA applique le critère d'éligibilité de **70 licenciés minimum pour les clubs** (ou 40 licenciés si le siège social du club est situé en ZRR-CRTE Rural ou en Outre-mer) depuis 2024.
- l'ANS impose le seuil de **750€ minimum à attribuer par action** pour toute type de structures depuis 2025.

A la demande de l'ANS, la subvention PSF ne concerne pas les associations de Corse, Nouvelle-Calédonie, Saint-Pierre-et-Miquelon, et Polynésie Française. Celles-ci déposent une demande via les Projets Sportifs Territoriaux (PST) gérés par les services de l'Etat.

SUBVENTION PSF 2026 – BILAN GÉNÉRAL

Enveloppe PSF 2026 de 453 500 € répartie de la façon suivante:

50 % pour les clubs, 11,6 % pour les CDT et 38,4 % pour les ligues.

348 actions financées réparties en 4 objectifs opérationnels fixés par l'ANS et déclinés en actions prioritaires par la FFTDA.

Subvention PSF 2026 - Répartition enveloppe				
	Clubs	CDT	Ligues	TOTAL
Nombre de structures bénéficiaires	95	16	14	125
Montant subvention attribué	226 750 €	52 750 €	174 000 €	453 500 €
Nombre d'actions subventionnées	233	46	69	348
Montant minimum	1 000 €	1 500 €	3 730 €	
Montant maximum	10 000 €	4 900 €	32 700 €	
Montant moyen	2 387 €	3 297 €	12 429 €	

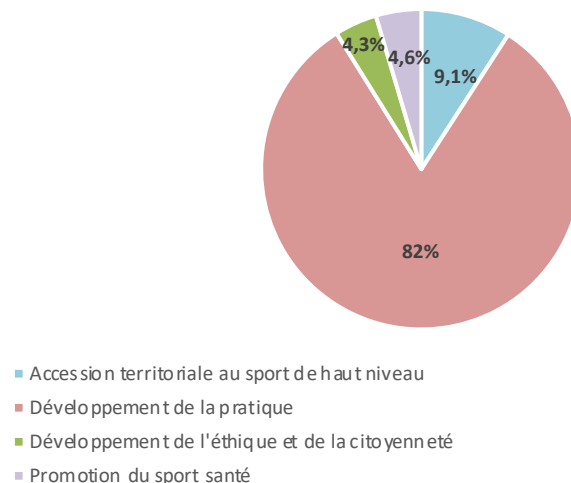
Nombre d'actions éligibles: 2 à 4 pour les clubs, 2 à 5 pour les CDT, 2 à 7 pour les ligues.

L'ANS impose un seuil minimum d'attribution de 750 € par action et de 1500 € au total (abaissé à 500€ par action et 1000€ au total pour les clubs dont le siège social est situé en ZRR ou dans une intercommunalité ayant signé un contrat de relance et de transition écologique (CRTE) rural ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR).

Crédits répartis de la manière suivante:

- **82 % pour le développement de la pratique** (publics jeunes, féminines, handicap, QPV/ZRR/outre-mer, formation des enseignants,...)
- **9,1% pour l'accèsion au haut niveau** (*uniquement pour les ligues et pour le dispositif PAHN*)
- **8,9 % pour les actions citoyennes et promotion de la santé**

Répartition de l'enveloppe PSF 2026 par objectif opérationnel



SUBVENTION PSF 2026 – CLUBS

Conditions d'éligibilité: 70 licenciés minimum (ou 40 licenciés si le siège social du club est situé en ZRR-CRTE Rural ou en Outre-mer)

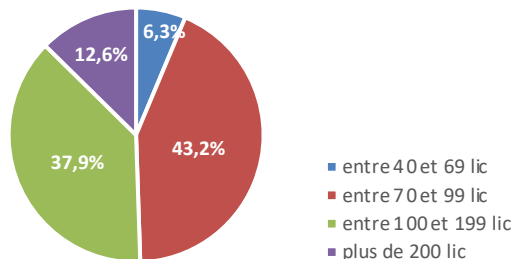
103 dossiers déposés par les clubs mais 8 non-éligibles (non-respect du seuil de licenciés, non respect du nombre d'actions minimum et/ou actions non éligibles).

95 clubs bénéficiaires qui représentent **11,1 % des clubs affiliés** et **23,4% des licenciés**.

49,5 % des clubs ont moins de 100 licenciés, 37,9 % ont entre 100 et 199 licenciés et 12,6% ont plus de 200 licenciés.

Parmi les 6 clubs qui ont entre 40 et 69 licenciés : 3 outre-mer, 3 ZRR/CRTE Rural.

Répartition des clubs bénéficiaires PSF 2026 en fonction du nombre de licenciés (mai 2026)

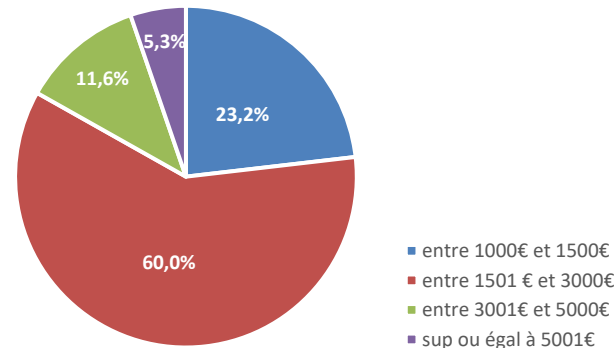


Données en mai 2026. Possibilité d'évolution des chiffres jusqu'au 31 août 2026.

226 750 € attribués aux clubs, soit 50 % de l'enveloppe globale.

La subvention pour les clubs varie **entre 1000 € et 10 000 €**, avec une **moyenne de 2387 €**.

Répartition des clubs en fonction des montants attribués



Par rapport à 2025, **le montant moyen par club a augmenté** passant de 2204 € à 2387€ et **la part des clubs qui perçoivent le seuil minimum a baissé significativement** de 37% à 22%.

SUBVENTION PSF 2026 – CDT & LIGUES

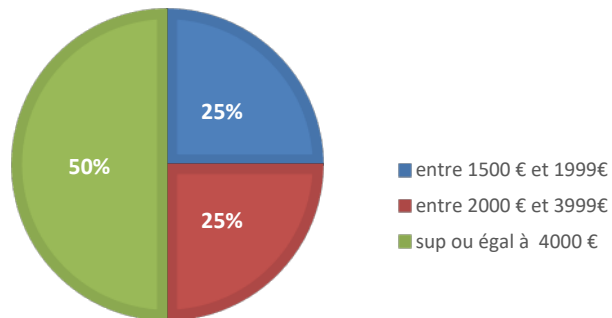
COMITÉS DÉPARTEMENTAUX

52750 € attribués aux CDT, soit **11,6 %** de l'enveloppe globale.

16 CDT bénéficiaires dont 8 en Ile de France, 4 en Occitanie, 2 en Grand-Est, 1 en Nouvelle-Aquitaine, 1 en Pays de la Loire.

La subvention pour les CDT varie **entre 1500 € et 4900 €, avec une moyenne à 3297 €.**

RÉPARTITION DES CDT BÉNÉFICIAIRES SELON LE MONTANT
ACCORDÉ DE LA SUBVENTION PSF 2026



LIGUES

174 000 € attribués aux ligues, soit **38,4 %** de l'enveloppe globale.

14 ligues bénéficiaires (de Métropole, Réunion, Guyane)

La subvention pour les ligues varie **entre 3730 € et 32 700 €, avec une moyenne de 12 429 €.**

Répartition des ligues bénéficiaires selon le montant
accordé de la subvention PSF 2026

